

Le 2 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[Région Nouvelle-Aquitaine et ex-Midi-Pyrénées] En 2024, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste globalement satisfaisant

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, la division de Bordeaux de l'ASNR présente les conclusions des actions de contrôle menées en 2024 en région Nouvelle-Aquitaine et ex-Midi-Pyrénées¹.

Ce qu'il faut retenir pour la région Nouvelle-Aquitaine et ex-Midi-Pyrénées

En 2024, l'ASN a réalisé **189 inspections dans la région Nouvelle-Aquitaine et ex-Midi-Pyrénées**, dont 83 inspections dans les centrales du Blayais, de Civaux et Golfech, 91 dans le nucléaire de proximité, 6 dans le domaine du transport de substances (TSR) et 9 concernant les organismes et laboratoires agréés par l'ASN.

En 2024, **11 événements significatifs classés au niveau 1** de l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (échelle INES) ont été déclarés à l'ASN.

Par ailleurs, **deux événements significatifs pour la radioprotection survenus dans les activités nucléaires de proximité ont été classés au niveau 2 et 4** respectivement de l'échelle ASN-SFRO (échelle spécifique pour les événements de radioprotection affectant des patients dans le cadre d'une procédure de radiothérapie).

L'ASN a par ailleurs réalisé **17 journées d'inspection du travail** à la centrale nucléaire du Blayais, **12 journées** à la centrale nucléaire de Civaux et **12 journées** à la centrale nucléaire de Golfech.

Enfin, dans le cadre de leur mission de contrôle, les inspecteurs de l'ASN ont dressé un procès-verbal, et l'ASN a effectué un signalement au procureur en application de l'article 40 du code de procédure pénale en matière de sécurité des travailleurs.

LE CONTRÔLE DES CENTRALES NUCLÉAIRES DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EXPLOITÉES PAR EDF (BLAYAIS, CIVAUX, GOLFECH)

➤ Centrale nucléaire du Blayais

L'ASN considère de nouveau que les performances de la centrale nucléaire du Blayais en matière de sûreté nucléaire sont en retrait par rapport à l'appréciation générale que l'ASN porte sur les centrales nucléaires d'EDF. Les performances en matière de radioprotection et d'environnement rejoignent quant à elles cette appréciation générale.

En 2024, en matière de sûreté nucléaire, **la centrale nucléaire du Blayais n'est pas parvenue à enrayer la dégradation des performances constatée depuis 2022**. Dans le domaine de la conduite

¹ L'ASNR, née de la réunion au 1^{er} janvier 2025 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), a élaboré ce rapport. Les activités 2024 sont exprimées au nom de l'ASN et les considérations plus générales ou de projections sont exprimées au nom de l'ASNR.

des réacteurs, l'ASN considère que les performances de l'exploitant sont très en retrait.

Dans le domaine de la maintenance, où une réaction forte de l'exploitant était attendue, l'ASN a constaté que **le site rencontre toujours des difficultés dans la maîtrise et la préparation des activités**, ainsi que dans la surveillance des interventions. L'ASN attend des résultats à la suite des plans d'action engagés en 2023 et 2024 pour rehausser significativement le niveau de performance.

Sur le plan de la radioprotection des travailleurs, l'ASN considère que les **performances se sont légèrement dégradées par rapport à l'année 2023**, pour laquelle elles avaient été jugées en progrès. Elle souligne le maintien de l'engagement de l'exploitant dans ce domaine, mais constate qu'il se heurte toujours à des difficultés chroniques dans le respect des fondamentaux de la radioprotection par certains intervenants.

Concernant la protection de l'environnement, **l'ASN souligne les efforts produits ces dernières années par l'exploitant dans ce domaine**, par exemple concernant la gestion des déchets et le traitement complet de l'aléa déclaré fin 2023 concernant la détérioration d'une rétention de la station de déminéralisation. Toutefois, le site a déclaré **quelques événements révélateurs de dysfonctionnements**, en particulier en matière de rejets gazeux ou liquides. De plus, à la suite d'une inspection renforcée réalisée en 2024, l'ASN attend des justifications concernant les capacités des dispositifs de confinement liquide.

L'inspection de revue menée du 10 au 15 juin 2025 a permis de constater une dynamique de redressement du site dans tous les domaines contrôlés. Les membres de l'équipe d'inspection ont pu identifier plusieurs points forts, dont la politique volontariste de présence du management sur le terrain, l'état des installations, la compétence technique des agents et les dynamiques collectives à l'œuvre. Les inspecteurs de l'ASN ont relevé très peu d'anomalies significatives sur le terrain. Des efforts restent à faire dans le portage des exigences en matière de sécurité du travail par tous les agents et dans l'amélioration du fonctionnement transverse entre services.

➤ Centrale nucléaire de Civaux

L'ASN considère qu'en 2024 les performances de la centrale nucléaire de Civaux en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement rejoignent l'appréciation générale que l'ASN porte sur les centrales nucléaires d'EDF.

Dans le domaine de la sûreté nucléaire, l'ASN considère que **les performances se sont améliorées en 2024, notamment en ce qui concerne la conduite des installations et la maintenance**. La maîtrise des arrêts et des redémarrages des deux réacteurs a en particulier progressé. Les actions d'amélioration du management de la sûreté, qui ont permis ces progrès, sont à poursuivre. Des marges de progrès subsistent dans la documentation utilisée, la préparation et l'appropriation des différentes activités, notamment dans le domaine de la maintenance, ainsi que dans la rigueur de leur réalisation. Les compétences des intervenants dans certaines spécialités constituent également un point de vigilance. **Enfin, l'ASN a pu apprécier la gestion satisfaisante d'une situation d'urgence simulée lors d'un exercice national de crise.**

Dans le domaine de la radioprotection, l'ASN a constaté une **amélioration des performances lors des arrêts de réacteur sur les chantiers particulièrement sensibles**. Le site a tiré les enseignements de l'événement de dispersion de contamination survenu en 2023 dans le bâtiment réacteur, pendant l'arrêt du réacteur 2. Cependant, des **lacunes ont été relevées par l'ASN en dehors des périodes d'arrêts**, démontrant que la culture de radioprotection chez les intervenants, ainsi que la surveillance exercée par EDF demeurent perfectibles.

Concernant la protection de l'environnement, l'ASN a mené une inspection renforcée en 2024. **Même si les perspectives sont encourageantes avec le démarrage des travaux de création d'un bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie, l'ASN considère que le confinement liquide actuel des effluents n'est pas suffisamment maîtrisé** : un contrôle plus efficace du niveau de performance du matériel d'isolement utilisé est attendu. Aucun écart majeur n'a été constaté concernant la gestion des effluents liquides en fonctionnement normal et de la préservation de la ressource en eau utilisée pour les besoins du site.

➤ Centrale nucléaire de Golfech

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Golfech en matière de sûreté nucléaire, de protection de l'environnement et de radioprotection rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF.

Dans le domaine de la sûreté nucléaire, l'ASN considère que les performances sont désormais à un niveau satisfaisant, dans un contexte industriel cependant moins chargé que les années précédentes. Au cours de l'année 2024, le réacteur 2 a réalisé plusieurs arrêts pour économie de combustible et le réacteur 1 a réalisé un arrêt à la suite de la détection d'une fuite sur un équipement du circuit secondaire. L'ASN juge positivement la gestion des régimes transitoires associés à ces situations. Des faiblesses ont toutefois été relevées dans la mise en configuration des circuits et la maîtrise de la documentation. De plus, les inspections de l'ASN ont révélé des défauts dans la maîtrise du risque d'explosion interne et la gestion des moyens de crise.

En matière de maintenance, plusieurs aléas techniques en lien avec des automatismes se sont produits, dont trois ont conduit à des arrêts automatiques de réacteur. Enfin, les modifications de la programmation des arrêts de réacteurs ont entraîné plusieurs reports d'activités, à l'origine de quelques défauts de planification de contrôles périodiques. Ainsi, l'ASN considère que l'exploitant doit consolider en 2025 ses efforts et confirmer le maintien des performances du site en matière de sûreté nucléaire dans le contexte des arrêts programmés des deux réacteurs.

En matière de radioprotection, la situation est jugée satisfaisante. Le nombre d'événements significatifs est resté faible, et l'ASN souligne la bonne prise en compte par les intervenants des règles de radioprotection.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'ASN a réalisé une inspection renforcée sur le site, qui a mis en évidence des améliorations intervenues dans le domaine de la protection de l'environnement et notamment dans la maîtrise du risque d'écoulement de substances dangereuses dans l'environnement. Toutefois, le site n'est pas encore totalement à l'attendu, en particulier dans la gestion des effluents rejetés dans le bassin d'orage.

DOMAINE MÉDICAL

En 2024, la radioprotection dans le domaine médical reste globalement satisfaisante, bien que plusieurs signaux faibles appellent à la vigilance. Des tensions sur les effectifs, une externalisation mal encadrée de certaines missions (notamment en imagerie), ainsi qu'une progression rapide de la téléradiologie contribuent à une complexification des organisations de soins et à une dilution des responsabilités.

En radiothérapie, les fondamentaux de sécurité sont en place mais le retour d'expérience s'essouffle.

En curiethérapie, la radioprotection reste maîtrisée, bien que la sécurisation des sources de haute activité et le maintien des compétences nécessitent une vigilance accrue.

En médecine nucléaire, si les pratiques sont globalement conformes, des améliorations sont attendues sur la gestion des déchets, la sécurisation des processus d'administration des médicaments, ainsi que la formation continue.

Des non-conformités persistent dans les pratiques interventionnelles radioguidées, notamment sur la formation à la radioprotection et la coordination avec les prestataires. En scanographie, des lacunes dans la mise en œuvre du principe d'optimisation et dans l'habilitation des personnels ont motivé le lancement d'une campagne d'inspections en 2025.

Fait marquant

L'année 2024 confirme par ailleurs une accélération de l'innovation thérapeutique, avec l'émergence de techniques comme la radiothérapie interne vectorisée (RIV), la radiothérapie flash ou l'installation d'équipements compacts comme le ZAP-X®. Ces évolutions appellent une adaptation rapide du système de soins pour garantir une prise en charge sécurisée.

L'appropriation des enjeux de radioprotection sur l'ensemble de la chaîne depuis la conception jusqu'à la gestion des déchets et effluents est indispensable, tout particulièrement dans l'accompagnement de l'innovation, et constitue un sujet de vigilance pour l'ASNR.

DOMAINE INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET EN RECHERCHE DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Dans ces secteurs très hétérogènes, la radioprotection reste globalement maîtrisée, mais l'ASNR relève des écarts persistants entre établissements.

En radiographie industrielle, si les obligations de base sont généralement respectées, des failles demeurent dans la signalisation des chantiers, la mise en œuvre des vérifications réglementaires et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises. L'ASNR recommande à nouveau de privilégier les opérations en casemate. En 2024, un tiers des inspections a révélé une mauvaise utilisation du radiamètre.

Dans les laboratoires de recherche, les fragilités portent principalement sur la gestion des déchets radioactifs et la reprise des sources historiques, souvent freinés par un manque d'anticipation budgétaire. Deux événements significatifs liés aux accélérateurs ont été correctement gérés, mais rappellent la nécessité d'une vigilance renforcée.

En secteur vétérinaire, la réglementation est globalement bien appliquée pour la radiologie des animaux de compagnie.

La division de Bordeaux de l'ASNR assure la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les installations et activités nucléaires civiles en région Nouvelle-Aquitaine et ex-Midi-Pyrénées. Elle instruit les demandes d'autorisation, vérifie la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, à la gestion des équipements sous pression ainsi qu'à la protection de l'environnement. Elle assure également l'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

En cas de situation d'urgence radiologique, elle assiste les préfets dans la protection des populations et participe à la préparation des plans d'urgence. La division de Bordeaux est aussi active dans l'information du public, notamment via les Commissions locales d'information (CLI), et entretient des liens avec les médias, élus, associations, exploitants et autorités locales.

Contacts presse :

Evangelia Petit
01 46 16 41 42
evangelia.petit@asnr.fr

Elise LALANNE LARRIEU, agence Bona fidé
07 60 56 78 65
elalanne@bonafide.paris

À propos de l'ASNR

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025. Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, de formation et d'information des publics. Consulter le site internet : www.asnr.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



